

MAIRIE DE LE GALLET - 60 360



Tél. Fax : 03 44 13 01 31

commune-legallet@wanadoo.fr

legallet.fr 03 44 13 01 31

M. BOUREUX 06 82 26 46 74

Secrétariat ouvert lundi 8h 12h jeudi 8h 12 h

Permanence assurée le mercredi 18h 20 h

NOTE D'INFORMATIONS-MARS 2023

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} février - 19H00

L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente sous la Présidence de M. Mathieu BOUREUX Maire.

Étaient présents : M. KAMÉLI Stéphane, Mme THÉVENON Annie, JONARD Sylvie, NORTIER Christine, M. BOUSSIFET Arnaud, GOUGE Bernard

Étaient absents excusés : M. DEMAZIER Fabien, LALOT Isabelle, Mme DUMAST Céline, M. COUPLLET Nicolas

Les membres présents valident à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 09 novembre 2022.

Mme THÉVENON Annie est nommée secrétaire de séance.

ORDRE N°01 : Projets 2023 et dépôts des dossiers de demande de subvention

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la livraison du tracteur tarde malgré les nombreuses relances. Pour l'instant, la Sté DUMONT n'est pas en mesure d'annoncer une date précise de livraison.

M. Le Maire évoque à nouveau les propositions de l'atelier BADEUIL et de Mme JOUBERT relatives à la restauration du tableau du maître d'autel de l'Église St Jacques. Une comparaison par poste est présentée. Compte tenu du fait que le Conseil Municipal avait demandé des avis complémentaires sur les références de ces deux professionnels, M. Le Maire donne état de la collecte d'avis auprès de différents responsables (conservatrice, directeur de l'UMO, ancien responsable du service archéologique, Drac)

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

DÉCIDE 4 voix pour, 3 abstentions pour lancer l'opération en retenant le devis de l'atelier BADEUIL (2 058 euros H.T avec l'option reprise des anciennes déchirures et pose d'un dos protecteur), la proposition du Menuisier VIEILLEROBE pour un montant de 1 360 euros H.T et le devis de Abidée Décors pour un montant de 466,25 euros

CONFIRME que les crédits seront alloués au budget primitif 2023

PREND NOTE que la CCOP subventionne à hauteur de 1500 euros

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les dossiers de subvention « priorité 1 » Amélioration voirie et Priorité 2 « Aire de jeux » ont été déposés auprès du Conseil Départemental et de l'état DETR. Il précise que l'appel de financements extérieurs doit être revu à la baisse et qu'il convient de revoir le plan de financement de l'opération voirie (Pour le Conseil Départemental, même si 2 volets de subvention sont concernés, il considère l'opération dans sa globalité)

M. Le Maire expose les devis de l'entreprise IG ELECTRICITE pour l'installation des LED et VMC dans l'immeuble communal : Le changement de 31 points lumineux (pavés Led, downlight, spots...) engendre un investissement de 1885 euros T.T.C tandis que le coût du remplacement de la VMC est estimé à 5 177 euros T.T.C

Le Conseil Municipal valide le concept de cette opération entrant dans le cadre de l'optimisation énergétique et la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Charge M. Le Maire de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds vert.

ORDRE N°02 : Droit de préemption urbain parcelle Rue de la Sablonnière

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption en date du 20 janvier 2023 et présentée par Me DAMAY. M. Le Maire précise que c'est une vente par lot de nature bois/taillis : les parcelles B12, B13, B14, B15, B16 relèvent de la zone Nv secteur naturel à protéger tandis que la parcelle B38 d'une surface de 666 m2 est située en zone Uv (Urbaine). Cette dernière parcelle est donc soumise au Droit de Préemption Urbain.

Considérant le Projet d'aménagement et de développement du Plan Local D'urbanisme approuvé le 08 janvier 2014,

Considérant que la parcelle voisine cadastrée B39 appartient à la Commune,

Considérant les modalités de cession,

LES MEMBRES DU CONSEIL, après en avoir délibéré,

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ d'exercer le droit de préemption pour la parcelle B38 en respectant les modalités de cession proposées (base de 5 000 euros l'hectare)

ORDRE N°03 : PROCHAINS TEMPS FORTS (Goûter seniors, opération LÜ...)

L'organisation générale des deux prochains temps forts « Goûter des seniors le dimanche 05 février » et « l'Opération Lü le vendredi 10 février » est définie.

ORDRE N°04 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

LES MEMBRES DU CONSEIL après en avoir délibéré

FIXENT le montant des subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2023 comme suit :

* Comité des Fêtes : 1600 €

* Association Musée Hétoimesnil : 60 €

* Coopérative Scolaire Viefvillers : 300 €

* Association des parents d'élèves Viefvillers-Francastel : 200 €

* Association de chasse Le Gallet : 300 €

* Cœur de Meeple : 100 €

Subventions exceptionnelles :

UFOLEP Les Routes de l'Oise : 50 euros

Comité des Fêtes : 400 euros

* Autres subventions (à définir par délibération) : 400 €

Il est évoqué la possibilité d'organiser un temps fort « Cœur de Meeple » à Le Gallet en juin ou en septembre (voir à coupler avec les activités pour les seniors)

ORDRE N°05 ADHÉSION DE DEUX EPCI (Communauté de Communes) AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

M. Le Maire expose que la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Pays de Valois ont sollicité leur adhésion au Syndicat d'Energie de l'Oise afin de transférer au Syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux).

Le Comité Syndical du SE60 lors de son assemblée du 13 décembre 2022 a approuvé ces deux adhésions.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

ORDRE N°06 IMPLANTATION COMMUNALE DE PRISES FTTH (fibre jusqu'à l'abonné)

M. Le Maire informe l'Assemblée que la loi sur le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement communale (voir délibération du Conseil Municipal du 09 novembre 2022) a été annulée.

Vu la délibération n°2022-11-30/08 du 30 novembre 2022 de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde,

Considérant que pour continuer d'étendre le réseau des fibres dans les Communes, il est nécessaire de délibérer afin de préciser le nombre, les adresses des prises ainsi que les références cadastrales des terrains concernés,

Considérant que la CCOP demande à chaque Commune de participer au reste à charge de cette opération d'extension du réseau par la création de nouvelles fibres FTTH,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE à l'unanimité que pour étendre son réseau de prises fibres FTTH, la Commune a besoin de créer une prise qui sera installée au 05 Rue de la Sablonnière, propriété cadastrée B56

PRÉCISE, à l'unanimité que Monsieur Le Maire sera autorisé à signer avec M. Le Président de la CCOP une convention de fonds de concours pour verser à la CCOP 50% du reste à charge de cette opération une fois les subventions déduites.

ORDRE N°07 MOTION DE SOUTIEN POUR UNE DÉMARCHE DE PANTHÉONISATION

M. Le Maire porte à la connaissance des membres présents la lettre du Président national de l'ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants) du 09 décembre 2022 adressée à M. Le Président de la République. Il sollicite en parallèle les Maires et Conseillers Municipaux pour soutenir leur démarche de panthéonisation d'Henri Barbusse à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de sa naissance.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas adhérer à cette démarche de soutien.

INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire fait état de l'évolution de la consommation électrique de la Commune : La consommation de l'ensemble des branchements fin novembre 2022 est de 19 622 kwh contre 28 344 kwh fin novembre 2021 soit une baisse de 30,77 % de la consommation et 9.51% de la facture énergétique.

Il est évoqué le problème récurrent des remontées d'odeurs dans la cuisine et la solution d'installer un clapet anti-retour.

M. Le Maire informe les membres que des panneaux solaires ont été installés sur la piscine de Breteuil : Ces travaux devraient permettre de réduire la facture de 20%. Par ailleurs, en vue des Jeux Olympiques 2024, l'extension de la salle de sports de Breteuil est en cours.

Une réflexion est en cours à Froissy pour installer un système de biomasse ou de géothermie.

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un registre de concertation a été ouvert récemment en vue de recevoir les observations du public concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat. Même si la procédure n'est pas encore au stade de l'enquête publique, les administrés peuvent d'ores et déjà apposer leurs observations.

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certaines autorisations d'urbanisme sont dorénavant payantes (de 30 à 100 euros selon l'acte).

M. Le Maire évoque le transfert de la compétence « eau » à la CCOP en 2026 : Des réunions du Syndicat des Eaux ont déjà eu lieu pour anticiper cette étape.

M. Le Maire précise qu'en 2023 la taxe d'ordures ménagères devrait « rester au même niveau » que l'année précédente.

M. Le Maire informe l'Assemblée de la mise en place de la nouvelle Préfète de l'Oise : Mme Catherine SEGUIN

M. Le Maire évoque le balisage du circuit de la « Vallée Madame » : La Commune de Catheux et de Le Gallet (territoire CCOP) sont ainsi concernées par l'action de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de l'Office du Tourisme du Beauvaisis qui consiste à faire prochainement le balisage de ces chemins à titre gracieux et avec reconnaissance de la FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre).

M. Le Maire relate les problèmes de lecture du relevé des bornes Rue de Vieffvillers établi en 2013 par le géomètre FACHE. L'opération « vérification du bornage » est donc reportée pour le printemps.

M. L'Adjoint M. GOUGE présente à l'assemblée l'Application gratuite Locality. Toute personne peut ainsi installer cette application en vue de s'abonner aux informations de la Commune de Le Gallet (et autres communes) et recevoir les actualités et messages d'alertes. Il est décidé d'organiser deux réunions publiques pour présenter aux habitants cette nouvelle application.

Il est évoqué les problèmes de taille de haie : Après plusieurs avertissements, deux propriétaires sont tenus de faire leurs travaux d'égavage et d'évacuation pour des raisons de sécurité avant le 28 février 2023.

Les nuisances sonores occasionnées par des aboiements de chiens du Village sont encore citées : Un rappel de la législation sera inséré dans le prochain bulletin.

La séance est levée à 22 heures 30.

RAPPEL : COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX : LE JEUDI 16 MARS 2023

Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité. Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Horaires des coupures : le jeudi 16 mars entre 9 h00 et 12 h00 d'une durée approximative de 1 heure 40 mn

Sont concernés La Rue de la Sablonnière, La Rue du Pressoir, La Rue du Forestel et le Fond du Bois

FERMETURE DU SECRETARIAT

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

En raison de congés annuels, le secrétariat de mairie sera fermé du **06 au 10 mars 2023**.

La permanence du mercredi 08 mars sera tout de même assurée de 19 heures à 20 heures

En cas d'urgence, veuillez contacter

M. Le Maire **M. Mathieu BOUREUX** au **06 82 26 46 74**

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

Les sorties « NATURE » de L'Oise :

Le CPIE des Pays de l'Oise organise des sorties à caractère familial accessibles à tous ; Notons que sur notre secteur géographique, vous pouvez participer :

A la découverte d'une mare naturelle le Dimanche 12 mars 2023

Visite commentée de la mare du Paty et découverte sur le terrain de la richesse de sa faune, de l'adaptation des animaux à la vie aquatique. Exposition sous le préau couvert de ce qu'est une mare naturelle, son évolution, son historique, son rôle

Rdv au gîte du Paty à BUICOURT (Pays de Bray)

Tarif gratuit – Renseignements et inscription obligatoire
contact@parc-oise-paysdefrance.fr ou au 03 44 63 65 65

Registre de concentration PLUI-H

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat de l'Oise Picarde actuellement en étude va concerner un territoire de 52 communes.

Sachez qu'un registre de concertation destiné à recevoir les observations du public est disponible en mairie de LE GALLET ;

Message Véolia : relevé de compteurs

Nous tenons à vous informer que le relevé des compteurs d'eau de la Commune se fera du **20 au 23 mars 2023**

GOÛTER DES SÉNIORS

Nos aînés aiment à se retrouver et à échanger avec les Conseillers Municipaux ici :
lors du goûter du 26 juin 2022



Dégustation de viennoiseries, échanges et même grandes discussions autour du Plan cadastral
Napoléonien de 1852 du village de LE GALLET





**Le dimanche 05 février 2023 : goûter
Avec de belles crêpes faites maison et une bolée de cidre.**

MARS BLEU

Chaque année, « **Mars Bleu** » constitue un temps fort de mobilisation pour sensibiliser les Français au dépistage organisé du cancer du côlon ou du rectum.

Afin d'informer le grand public et de promouvoir l'importance du test de dépistage, la CPAM de l'Oise en partenariat avec la ville de Beauvais, l'association « Perspectives contre le cancer », le Centre Hospitalier de Beauvais et le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers Hauts-de-France, vous invitent à un voyage inattendu : **entrez à l'intérieur d'un intestin géant le mardi 7 mars 2023 dans le Parc Joséphine Baker (quartier ZUP Argentine) à Beauvais.**



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Oise



MARS BLEU

iNViTatiON

ON NE VA PAS TOURNER AUTOUR DU POT !

**VENEZ VISITER L'INTÉRIEUR
DU COLON GÉANT**

**Mardi 7 mars 2023,
de 11 h à 15 h**

**Parc Joséphine Baker
(quartier ZUP Argentine) Avenue Jean Moulin
60 000 Beauvais**

Vous ne connaissez pas « Maison Bonnes Herbes » à LE GALLET ?

100% bio,

100% local (100% planté, récolté et transformé sur l'exploitation)

Une petite présentation s'impose :

PRODUCTEUR RÉCOLTANT DE PLANTES
AROMATIQUES & MÉDICINALES
BIOLOGIQUES



L'histoire de Maison Bonnes Herbes (extrait du site internet)

Cette entreprise est avant tout une affaire de famille, elle commence par ma maman qui m'a transmise la passion de l'aromate et de la fleur, mon conjoint Arnaud qui me soutient à 100% et mes deux enfants Evie et Sacha qui m'ont déjà aidé à planter les boutures.

Mon projet, je devrais même dire notre projet, est **100% écologique, 100% local, 100% humain**
et 100% gourmand !

Maison Bonnes Herbes est **une production biologique** certifiée par ECOCERT, de plantes aromatiques et médicinales, mais pas que. C'est aussi une production de fleurs comestibles, de fruits à coque (noisettes, noix), de plantes sauvages. Sans oublier l'eau de bouleau, les merises et le vinaigre de merise.

Nous cultivons de façon respectueuse de l'environnement, et proposons au plus grand nombre d'entre vous une façon plus saine d'aromatiser vos plats ainsi que de prévenir et soigner vos maux le plus naturellement possible.

Du semis à la récolte, tout est réalisé à la main par mes soins pour vous offrir fraîcheur, saveur et qualité au quotidien

Nos produits sont récoltés et séchés à la main par nos soins. Une belle gamme de produits vous est proposée, aromates fraîches et séchées, mélanges d'aromates, Tisanes simples ou mélanges, Fleurs fraîches ou séchées, noix, noisettes, merises. »



Les produits sont proposés en vente directe,

sur internet <https://www.maisonbonnesherbes.com>

mais également dans certains magasins, grandes surfaces, bio-coop, dépôts vente et bien d'autres !

N'hésitez pas à contacter Mme Pauline DEGAND si vous avez des questions, des commentaires ou des demandes spécifiques.

13 rue du pressoir 60360 LE GALLET

maison_bonnesherbes@outlook.com

0789435734

Félicitations et tous nos encouragements à cette jeune entrepreneure.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

PROJET ÉOLIEN DE L'EUROPÉENNE COMMUNES DE FROISSY ET NOIRÉMONT

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale
du jeudi 16 février 2023 au lundi 20 mars 2023 inclus

sur le projet déposé par la société **TOTALÉNERGIES RENOUVELABLES FRANCE**
pour la réalisation du « Parc Éolien de l'Européenne » implanté sur les communes de Froissy et Noirémont.

1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs et de deux postes de livraison relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation.
La puissance unitaire des éoliennes est de 3,6 MW au maximum, avec une puissance installée totale estimée à 28,8 MW, pour une hauteur maximale en bout de pale de 140 m.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Didier BERNEAUX, conseiller indépendant en affaire de gestion, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de Froissy. Le commissaire enquêteur assurera des permanences dans les mairies des deux communes d'implantation pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- Jeudi 16 février 2023 de 14h00 à 17h00 à Froissy ;
- Vendredi 24 février 2023 de 16h00 à 19h00 à Froissy ;
- Mercredi 1^{er} mars 2023 de 9h00 à 12h00 à Noirémont ;
- Vendredi 10 mars 2023 de 16h00 à 19h00 à Noirémont ;
- Samedi 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00 à Froissy ;
- Lundi 20 mars 2023 de 14h00 à 17h00 à Froissy.

Toute personne amenée à se présenter en mairie pour la consultation du dossier d'enquête publique devra impérativement respecter les mesures sanitaires en vigueur au moment de ladite enquête publique environnementale.

5. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les plans et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse à cet avis de la société TOTALÉNERGIES RENOUVELABLE FRANCE, est consultable :

- sur support papier et en version numérique :
 - aux heures d'ouverture dans les mairies de Froissy et Noirémont,
 - à la direction départementale des territoires de l'Oise, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 à Beauvais du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00, sur rendez-vous (03.64.58.15.00).
- en version numérique :
 - sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (documents téléchargeables):
www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques
 - sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4428>
 - aux heures d'ouverture des mairies, sur un poste informatique mis à disposition dans les communes d'Abbeville-Saint-Lucien, Auchy-la-Montagne, Cormeilles, Doméliers, Fontaine-Saint-Lucien, Francastel, Hardivillers, Haudivillers, Lachaussée-du-Bois-d'Écu, La Neuville-Saint-Pierre, Lafraye, Le Crocq, Luchy, Maisoncelle-Saint-Pierre, Maisoncelle-Tuilerie, Maulers, Montreuil-sur-Brèche, Muidorge, Noyers-Saint-Martin, Oroër, Oursel-Maison, Puits-la-Vallée, Reuil-sur-Brèche, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Troussencourt, Vendeuil-Caply et Viefvillers dans l'Oise.

6. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies de Froissy et Noirémont,
- par courrier adressé à la commune de Froissy à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4428>
- par courrier électronique adressé à : enquete-publique-4428@registre-dematerialise.fr
(en précisant dans l'objet du courrier « Enquête publique Parc Éolien de l'Européenne »)

7. Les observations faites sur le registre et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

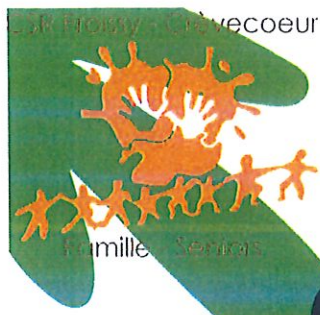
8. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Mme Emma RIBAUX – Cheffe de projets – Tél. 07 63 70 96 47 ou 03 26 26 24 35 – Mail : emma.ribaux@totalenergies.com – TotalEnergies Renouvelables France – Pôle Technologie du Mont Bernard – 18 rue Dom Pérignon à Châlons-en-Champagne (51000) – ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS



**OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR
LA PLATEFORME TERRITORIALE BEAUVAIS**

CV à adresser à beauvais@prochemploi.fr

N° OFFRE	POSTE	EXPERIENCE	TYPE DE CONTRAT	SECTEUR
BEA-33775	ASSISTANT COMMERCIAL ACHATS ET VENTE H/F	CAP/BEP	CDI	BERTHECOURT
BEA-33735	CUISINIER COLLECTIVITE / ENCADRANT TECHNIQUE H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33733	CHARGE DE DEVELOPPEMENT GRANDS COMPTES H/F	BAC+2	CDI	BEAUVAIS
BEA-33732	RESPONSABLE DE PROJET TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE H/F	BAC+2	CDI	BEAUVAIS
BEA-33731	TECHNICIEN CONTROLE DE CABLE H/F	BAC	CDI	HERMES
BEA-33730	CHARGE DE SERVICE CLIENTS H/F	CAP / BEP	CDD	OURSSEL-MAISON
BEA-33729	CHARGE DE SERVICE CLIENTS BILINGUE ANGLAIS H/F	CAP / BEP	CDD	OURSSEL-MAISON
BEA-33728	CHARGE DE SERVICE CLIENTS BILINGUE ESPAGNOL H/F	CAP / BEP	CDD	OURSSEL-MAISON
BEA-33720	CHARGE DE SERVICE CLIENTS BILINGUE ALLEMAND H/F	CAP / BEP	CDD	OURSSEL-MAISON
BEA-33695	HOTE DE CAISSE EN GSB H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33693	RECEPTIONNAIRE ET PREPARATEUR DE COMMANDE H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33685	VENDEUR EN OUTILLAGE H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33660	SOUDEUR MANUEL H/F	BAC	CDI	SAINT-PAUL
BEA-33659	OPERATEUR REGLEUR SUR PRESSE PLIEUSE H/F	BAC	CDI	SAINT-PAUL
BEA-33658	OPERATEUR REGLEUR SUR ROBOT DE SOUDURE H/F	BAC	CDI	SAINT-PAUL
BEA-33655	TECHNICIEN BUREAU D'ETUDES H/F	BAC+2	CDI	SAINT-PAUL
BEA-33650	ACHETEUR / ASSISTANT ACHAT EN INDUSTRIE H/F	BAC+2	CDI	SAINT-PAUL
BEA-33525	ASSISTANT COMPTABLE H/F	BAC+2	CDI	BEAUVAIS
ROI-33498	TECHNICIEN DE MAINTENANCE INFORMATIQUE H/F	BAC+2	CDI	ETOUY
BEA-33469	TECHNICIEN TOURNEUR CN H/F	CAP / BEP	CDI	WARLUI
BEA-33383	EQUIPIER DE BAR H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33382	SERVEUR EN RESTAURATION H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33326	VENDEUR EN BOULANGERIE / PATISserie H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33262	SERVEUR EN RESTAURANT H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33202	MONTEUR BOBINIER H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33191	ASSISTANT CABINET D'ARCHITECTURE H/F	BAC +2	CDD	BEAUVAIS
BEA-33124	OPERATEUR DE PRODUCTION PEPTONES H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33122	TECHNICIEN DE MAINTENANCE AUTOMATISME H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33073	CADRE COMPTABLE H/F	BAC+3	CDI	BEAUVAIS
BEA-33011	ASSISTANT MANAGER SALON DE COIFFURE H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33010	COIFFEUR/SE MIXTE H/F	CAP / BEP	CDI	BEAUVAIS
BEA-33005	MANAGER D'ACTIVITE LOGISTIQUE H/F	BAC	CDI	OURSSEL-MAISON
BEA-32968	DEVELOPPEUR D'ACTIVITE HYDROGENE H/F	BAC+4	CDI	BEAUVAIS
BEA-32761	TECHNICIEN TRAITEMENT DES EAUX H/F	BAC	CDI	ALLONNE
BEA-32619	COUVREUR H/F	CAP / BEP	CDD	SAINTE-GENEVIEVE
BEA-31546	APPROVISIONNEUR H/F	BAC+2	CDI	OURSSEL-MAISON
BEA-29884	SECOND DE CUISINE H/F	CAP / BEP	CDD	BEAUVAIS



LES MERCREDIS EN FAMILLE DE 10H À 12H



*Le 15 mars à Petit Froissy
Le 19 avril à Vendeuil-Caply*
Grands jeux, e-sports, sorties...

Un tablier des comptines, kamishibai, marionnette...
Le 22 mars à Breteuil

Bouger

Lire

Jardiner

Jouer

Poules, fleurs, fruits, légumes...
Le 01 mars et Le 29 mars à Froissy

*Le 08 mars à Lachaussée-du-Bois-d'Écu
Le 05 avril à Le Crocq*
Jeux de société et jouets sur place...

INSCRIVEZ VOUS AUPRÈS D'ÈVE BILLA MAYOL
1€ POUR LES ADULTES ET GRATUIT POUR LES ENFANTS
PAR SMS AU 06 22 12 45 89 OU
PAR MAIL CSR.FORMATION.BILLA@GMAIL.COM



l'Étudiant

SALON APPRENTISSAGE, ALTERNANCE ET MÉTIERS

17 ET 18 MARS

PARIS
PORTE DE VERSAILLES

JE M'INSCRIS ET PRÉPARE
MA VISITE SUR LETUDIANT.FR
INSCRIPTION GRATUITE OBLIGATOIRE




MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Région
île de France

CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE
EDUCATION


Chambre
de Métiers
et d'Artisanat
ÎLE-DE-FRANCE


France
Universités


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉSEAU

ÎLE-DE-FRANCE
RÉSEAU

ÎLE-DE-FRANCE


BFM
PARIS


PARIS 100.3
HIT MUSIC ONLY!

CONFÉRENCE de LUCILE CHAMIGNON
Chercheuse au service de l'Inventaire général du patrimoine culturel des Hauts-de-France

LE PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE

LE SAMEDI 18 MARS 2023 à 14H00
Au Forum de la Communauté de communes, 91 rue d'Amiens à BRETEUIL



PRÉSENTATION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE DES COMMUNES DE

ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN, BUCAMPS, CAMPREMY, FROISSY, HARDIVILLERS, LA NEUVILLE SAINT-PIERRE, LE QUESNEL-AUBRY, MAISONCELLE-TUILERIE, MONTREUIL-SUR-BRÊCHE, NOIRÉMONT, NOYERS-SAINT-MARTIN, OROËR, OURSEL-MAISON, PUIITS-LA-VALLÉE, REUIL-SUR-BRÊCHE, SAINT-ANDRÉ-FARIVILLERS, SAINTE-EUSOYE, THIEUX



Retrouvons-nous sur :

hautsdefrance.fr      

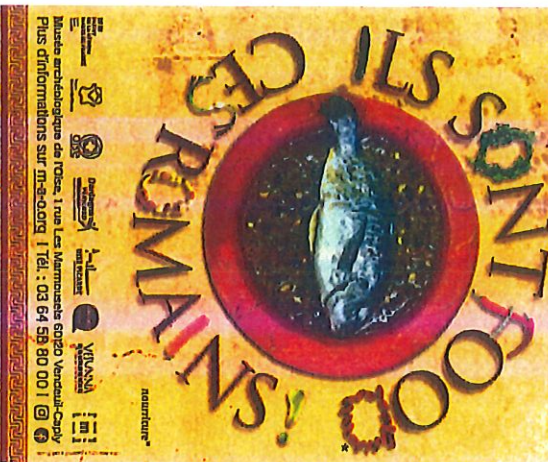
inventaire.hautsdefrance.fr

images-inventaire.hautsdefrance.fr

EXPOSITIONS

EXPOSITION TEMPORAIRE ILS SONT FOOD CES ROMAINS !

Musée archéologique de l'Oise
Exposition du 11 février au 5 novembre 2023

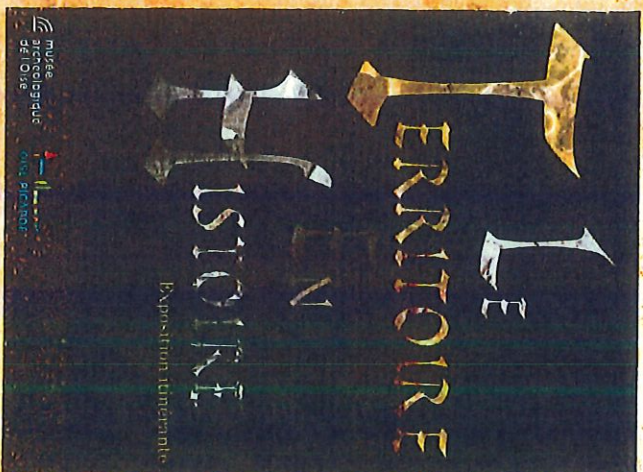


Que mangeait-on à Vendeuil-Caply il y a 2000 ans ?

À travers une scénographie étonnante et sensorielle, les

Du 11 février
au 5 novembre 2023

EXPOSITION ITINÉRANTE LE TERRITOIRE EN HISTOIRE

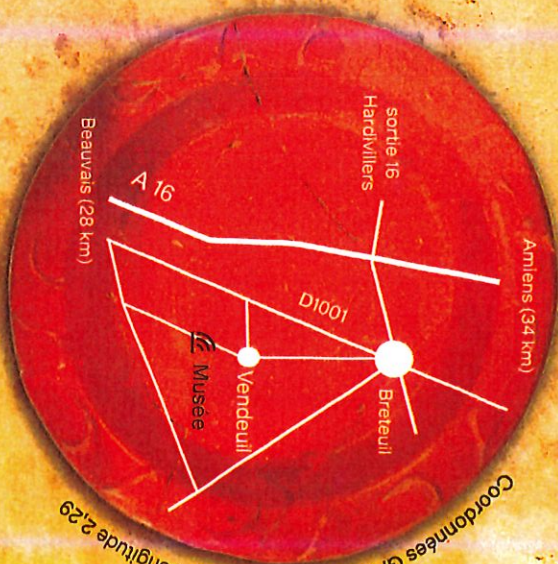


Oroër
mars 2023
Bonvillers
avril 2023
Rocquencourt
mai 2023
Vendeuil-Caply (MAO)
juin 2023
Hardivillers
juillet 2023
Croissy-sur-Celle
août 2023
Cathaux
septembre 2023
Froissy
octobre 2023
| Entrée libre !
Renseignements :
03 64 58 80 02

EXPOSITION HORS-LES-MURS
TERRITOIRE ET ARCHÉOLOGIE
Été 2023 - Parc de l'Abbayé de Breteuil

ACCES AU MUSÉE

musée
archéologique
de l'Oise



Suivez notre actualité :

museearchéologiqueoise
 museearchéologiqueoise
 museearchéologiqueoise
 Abonnement à la newsletter directement sur la page d'accueil de notre site internet m-a-o.org

Musée archéologique de l'Oise
1 rue Les Marmousets 60120 Vendeuil-Caply
Plus d'informations sur m-a-o.org | accueil@m-a-o.org | Tél. : 03 64 58 80 00

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Haute-Normandie
Hauts-de-France

OISE
LE DÉPARTEMENT

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT
SERVICE DE L'ARCHÉOLOGIE

OISE PICARDE
Département de l'Oise

PÉRIGUEUX
ARCHÉOLOGIE

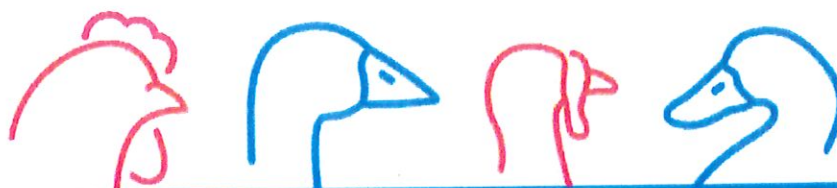
VÉVNINA
MUSEUM

[m]



LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Avez-vous bien protégé vos oiseaux ?



Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux
(basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

- 1. en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;**
- 2. surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;**
- 3. protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;**
- 4. ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...);**
- 5. nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...);**
- 6. déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr**

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.

Plus d'information : agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire

ANNEXE 1

FICHE DE RECENSEMENT DES OISEAUX DÉTENUS PAR TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

Département :
Commune :

Nom (ou raison sociale) :

Adresse du détenteur :

Adresse du lieu où sont détenus les oiseaux (à compléter si différente de l'adresse du détenteur) :

Je déclare détenir les oiseaux suivants :

ESPECES DETENUES	AU NOMBRE DE
Poules	
Cailles	
Pigeons	
Faisans	
Perdrix	
Oiseaux d'ornement	
Dindes	
Pintades	
Canards	
Oies	
Autruches	
Autres espèces d'oiseaux non citées	

Les oiseaux ci-dessus déclarés sont-ils utilisés comme appelants ?

NON OUI

Les oiseaux-ci-dessus déclarés sont-ils détenus en (plusieurs cases peuvent être cochées) :

volières extérieures enclos liberté bâtiments fermés

Les oiseaux ci-dessus ont-ils été déclarés à un organisme officiel ?

NON OUI

Si OUI, à quel organisme (à préciser) :

(Direction départementale des services vétérinaires, établissement départemental de l'élevage, direction départementale de l'agriculture et de la forêt, autres...)

L'organisme a-t-il attribué un numéro ?

OUI NON

Si OUI, préciser le numéro attribué :

Date et signature du déclarant :

Date et visa du maire ou de son représentant :

A retourner en mairie pour le 13 mars 2023
Merci

